Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260709-2026_08_57-DE

Commune de Hénon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Canton de Plaintel
Commune de HÉNON

Date de convocation
2 juillet 2026

Date de publication
13 juillet 2026

Présents : 16
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire.

Présents : Thierry ANDRIEUX, Nadine L'ÉCHELARD, Stéphane DAVY, Marie-Claude LESNÉ, Dany LE DIGUERHER, Christelle CADIN, Élisabeth ROUTIER, Nathalie OZENNE, Jérôme TRÉHOREL, Benoit LE VEXIER, Nicolas GIBET, Charlotte LEROUX, Julien VERDES, Amélie BOINET, Julie ROBERT, Camille RENAULT

Absents excusés : Patrick RABET (pouvoir à Thierry ANDRIEUX), Pascal CARLO (pouvoir à Nadine L'ÉCHELARD), Sébastien DUROS (pouvoir à Nicolas GIBET)

Secrétaire : Nicolas GIBET

2026-08.57 – Création d'un emploi non permanent à la suite d'un accroissement temporaire d'activité

Dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité aux services techniques, pour le domaine de l'entretien des bâtiments, il convient de créer un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial, catégorie C.

Le contrat aura une durée d'un an, soit jusqu'au 30 juin 2027, à compter du 1er juillet 2026. La durée hebdomadaire de service sera 35/35ème et la rémunération sera basée sur la grille indiciaire de la fonction publique territoriale en vigueur.

***Vu** le code général des collectivités territoriales ;*

***Vu** le code général de la fonction publique ;*

***Considérant** la nécessité de créer un poste d'agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activité ;*

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260709-2026_08_57-DE

Considérant *les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ÉMET un avis favorable à la création d'un emploi non permanent à la suite d'un accroissement temporaire d'activité sur le grade d'adjoint technique territorial, sur une durée hebdomadaire de service de 35/35ème, à compter du 1er juillet 2026 et jusqu'au 30 juin 2027.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à engager toutes les mesures afférentes à cette délibération.

Fait et délibéré à HÉNON, le 9 juillet 2026
Suivant les signatures,
Pour copie conforme,

Vote

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Thierry ANDRIEUX

Le Secrétaire,
Nicolas GIBET

MAIRIE de HÉNON
22 CÔTES D'ARMOR